

COMMUNIQUE DU 31 JUILLET 2017

**OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ**



**INITIÉE PAR  
L'ÉTAT FRANÇAIS**

**MISE A DISPOSITION DE LA NOTE EN REPONSE ETABLIE PAR LA SOCIETE  
AREVA ET DU DOCUMENT « AUTRES INFORMATIONS » RELATIF AUX  
CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET  
COMPTABLES DE LA SOCIETE AREVA**

Le présent communiqué est établi par la société AREVA et diffusé en application des dispositions des articles 231-27 3° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

En application de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son règlement général, l'AMF a apposé le visa n°17-399 en date du 28 juillet 2017 sur la note en réponse établie par la société AREVA relative à l'offre publique de retrait visant les actions AREVA initiée par l'Etat français (l'« **Offre** »).

La note en réponse établie par la société AREVA, visée par l'AMF, est disponible sur les sites internet d'AREVA (<http://sa.areva.com>) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et peut être obtenue sans frais sur simple demande auprès de :

**AREVA**  
TOUR AREVA – 1, Place Jean Millier  
92400 Courbevoie

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, le document présentant les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de la société AREVA a été déposé auprès de l'AMF le 31 juillet 2017 et mis à la disposition du public le 31 juillet 2017 selon les mêmes modalités.

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

## CONTACTS :

### Service de presse :

Tél : 01 34 96 12 15

[press@areva.com](mailto:press@areva.com)

### Relations Investisseurs :

Anne-Sophie Jugean

[anne-sophie.jugean@areva.com](mailto:anne-sophie.jugean@areva.com)

T : +33 (0)1 34 96 62 41

### **Avertissement**

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. AREVA décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.